



CABANNES

Le budget primitif a été voté

Jeudi dernier à Cabannes, le conseil municipal a vécu l'une des soirées les plus chargées de l'année. En effet, à l'ordre du jour de cette séance figurait le vote du budget primitif pour l'exercice 2021.

Une présentation du compte de gestion a été dressée par le receveur municipal. Ce document constitue la reddition des comptes du comptable (le receveur qui paye) à l'ordonnateur des dépenses (le maire). Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de

2 108 965 €
C'est le résultat en fonctionnement à affecter pour cette année



Gilles Mourgues, le maire, lors de ce conseil municipal consacré au budget et Hugo Jaubert, adjoint au maire en charge des finances. Ce dernier a présenté les choses de façon très pédagogique.



/PHOTO C.D.

"Au vu des éléments qui nous sont présentés, notre groupe ne votera pas le budget"

L'OPPOSITION

se désengager totalement de ses obligations avec l'Établissement public foncier (EPF) pour zéro euro. Aujourd'hui, il nous est présenté l'ouverture d'une ligne budgétaire de 500 000 euros pour acquisition de terrains dans laquelle apparaissent, valorisés pour plus de 450 000 euros, les deux tenements Perrot. Il y a une raison à ça, bien évidemment : l'impossibilité à ce jour, au vu des contraintes de planning, d'avoir signé un acte authentique général avec un quelconque opérateur d'ici à la fin de l'année 2021." Gilles Mourgues, le maire, a rappelé à cette occasion que "la majorité municipale a été élue sur un programme et que ce budget constitue une étape pour tenir ses engagements face à la population." D'une manière plus générale les élus, qui n'ont pas tous une formation dans la gestion des finances publiques, ont pu apprécier la présentation très pédagogique du budget par Hugo Jaubert, adjoint au maire en charge des finances.

C.D.

l'état de situation de l'exercice clos (à ce stade, on s'assure entre autres que toutes les dépenses engagées ont été réellement payées). Le maire a ensuite détaillé le compte administratif 2020 qui a été adressé aux conseillers et qui fait apparaître, conformément au compte de gestion, un excédent de fonctionnement de 683 530 € et un excédent d'investissement de 401 575 €. Les élus ont alors approuvé le compte administratif pour l'exercice 2020. Celui-ci peut se résumer de la ma-

nière suivante : Résultat excédentaire en section fonctionnement sur l'exercice 2020 : 683 530 € ; résultat antérieur reporté : 1 425 435 €. Résultat en fonctionnement à affecter pour 2021 : 2 108 965 €. Résultat excédentaire en section d'investissement sur l'exercice 2020 : 401 575 € ; solde des reports d'investissement : -548 324 €. Ce qui se traduit par un solde d'exécution en investissement : -146 748 €.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences

principales ne sera plus perçue par les communes. Les collectivités territoriales seront intégralement compensées de la suppression de cette recette fiscale, dans les conditions prévues par la loi de finances. Celle-ci est compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La commune doit donc voter un taux de taxe foncière incluant le taux départemental (à défaut, cela aboutirait à une baisse de fiscalité). Pour 2021, le taux de foncier de référence est égal au taux

communal 2020 (25 %), additionné au taux du département de 15,05 %, soit pour la commune de Cabannes : 40,05 %. Ainsi, pour 2021, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants sera de 16% ; la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élèvera à 40,05% et la taxe foncière sur les propriétés non bâties voit son taux fixé à 56,34%.

Le budget primitif 2021, présenté par chapitres, s'établit comme suit : en section de fonctionnement, les recettes et les

dépenses s'équilibrent à 6 035 915 €. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 5 212 893 € et les recettes se montent à 5 556 234 €, soit un suréquilibre de la section d'investissement de 343 341 €.

Pour l'opposition, "au vu des éléments qui nous sont présentés, notre groupe ne votera pas le budget. La raison essentielle est qu'une fois de plus, la majorité a souhaité détricoter le travail que nous avions entrepris sur le tènement foncier Perrot qui devait permettre à la commune de